Image not found or type unknown

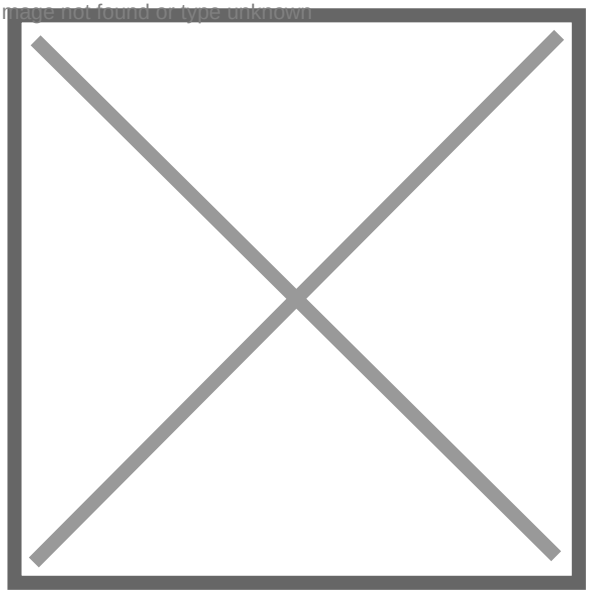

Le pouvoir décisionnaire d'un directeur mis à disposition

Par **Lexa40**, le **12/06/2008** à **14:59**

L'entreprise A met son directeur à la disposition (ou détache) de l'entreprise B pour exercer la direction de l'entreprise B quelques jours par an.
Lors d'un licenciement d'un salarié de l'entreprise B, le directeur mis à disposition a t'il le pouvoir de décider du licenciement et de le mettre en place?

Par **Tisuisse**, le **12/06/2008** à **16:27**

Tout dépend de la mission confiée à ce directeur et le motif de ce licenciement. Voir donc l'inspection du travail.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés